

RAPPORT DEMATERIALISE SUR LE PORTAIL DES OFFICIELS

Bien décrire la (ou les) situation(s) survenue(s) sur le terrain ou en dehors

- ▶ **Le temps** : Avant, pendant ou après la rencontre
- ▶ **Le score** : Quel était le score au moment de l'incident ?
- ▶ **L'identification de l'individu** : Capitaine, autre joueur, remplaçant, dirigeant, entraîneur
- ▶ **Quoi ?** : Explicitez la faute, raisons pour lesquelles le joueur a reçu la sanction
- ▶ **Comment ?** : Après un avantage, alors que l'adversaire partait au but...
- ▶ **Où ?** : Sur le terrain, sur la touche, à la rentrée aux vestiaires...
- ▶ **Alors que ?** : Le ballon était en jeu, le jeu était arrêté...
- ▶ **Exclu ?** : Facilement, a refusé de sortir, avec l'aide de son capitaine...

Précisez la durée des incidents en cas de difficultés

Donner un maximum de détails afin de permettre à la commission de discipline de bien apprécier la gravité des faits.

Ne pas donner d'avis sur la sanction à prononcer !

BIEN ÉVALUER L'INTENSITÉ DES GESTES

Envers un adversaire :

- ↓ Tacle délibéré au niveau de la cheville : Imprudence, excès d'engagement ou de combativité mettant en danger l'intégrité physique d'un joueur...
- ↓ coup de tête...
- ↓ coup de pied à la tête, dans le ventre, dans les jambes, dans le dos, dans les fesses, au visage...
- ↓ coup de coude dans le ventre, la poitrine...
- ↓ coup de tête...

Préciser à chaque fois la position de la victime : au sol, allongée, debout, accroupie...

Envers l'arbitre ou l'arbitre assistant :

↓ Gestes :

le joueur m'a touché d'une main, des deux mains...

le joueur m'a tiré le maillot

le joueur m'a retenu par l'épaule

↓ Attitude agressive :

le joueur m'a poussé d'une main, des deux mains...

le joueur m'a poussé et j'ai fait un pas en arrière, je suis tombé sur les fesses...

▶ Bousculade / Agression :

le joueur m'a bousculé et je suis tombé en arrière

le joueur m'a frappé à la tête, au ventre...

le joueur m'a donné un coup de pied dans les jambes...

↓ Bousculade / Agression :

le joueur m'a bousculé et je suis tombé en arrière

le joueur m'a frappé à la tête, au ventre...

le joueur m'a donné un coup de pied dans les jambes...

1. Récidive d'avertissement au cours du même match :

A la 26ème minute de jeu, Monsieur DUPONT André, n°6 de Toulouse FC (1876543298), a reçu un avertissement pour comportement antisportif suite à un tirage de maillot sur un adversaire au milieu du terrain.

Ce même Monsieur DUPONT André a reçu un second avertissement à la 75ème minute de jeu (score 3 à 1 en faveur de Toulouse FC) pour avoir commis un tacle irrégulier sur un adversaire d'où son exclusion pour avoir reçu deux avertissements au cours du même match.

Reprise du jeu par un CFD.

2. Anéantissement d'occasion manifeste de but

A la 44ème minute de jeu, sur le score de 2 à 0 en faveur de l'équipe de Toulouse FC, Monsieur DURAND Bernard, n°8 de MURET AS (1897606654) a détourné volontairement le ballon de la main sur sa ligne de but pour suppléer son gardien de but battu sur le tir d'un joueur de Toulouse FC. Il a donc empêché le ballon de pénétrer dans le but d'où son exclusion pour avoir annihilé une occasion de but manifeste en touchant délibérément le ballon de la main.

3. Acte de brutalité envers adversaire

A la 87ème minute de jeu, alors que le score était de 1 à 1, Monsieur DUPONT André, n°6 de Toulouse FC (1876543298), a commis un tacle par derrière en touchant son adversaire au niveau du mollet et aurait pu mettre en danger l'intégrité physique du joueur. Alors que j'avais sifflé la faute, la victime Monsieur DURAND Bernard, n°8 de MURET AS (1897606654), s'est relevée et a donné un violent coup de poing au visage de Monsieur DUPONT. Aucun autre coup n'a été donné, les deux joueurs ayant été retenus par d'autres joueurs situés à proximité.

J'ai donc exclu Monsieur DUPONT André pour faute grossière suite à son tacle par derrière ainsi que Monsieur DURAND Bernard pour acte de brutalité envers un adversaire.

Reprise du jeu par un CFD.

4. Faute grossiere

A la 63 ème minute de jeu, alors que le score était de 1 à 1, Monsieur DUPONT André, n°6 de Toulouse FC (1876543298), s'est rendu coupable d'une faute grossière avec mise en danger de l'intégrité physique du joueur n°9 de l'équipe de MURET taclant par devant , les 2 pieds décollés du sol au dessus du ballon.

Le joueur n°9 à été légèrement blessé après avoir été soigné, il à repris ou non le match.

Le joueur n°6 est sorti calmement du terrain après lui avoir présenté le carton rouge.

Reprise du jeu par un CFD.

5. Exclusion pour propos injurieux

J'ai exclu le n°6 de Toulouse, Monsieur MARTINEZ José (1854309876), à la 87ème minute, score 0 à 0, car celui-ci m'a dit je cites : « T'es qu'un charlot, t'as rien vu du match, enfoiré» alors que j'avais sifflé une faute contre lui car il avait commis un tacle irrégulier sur un adversaire d'où exclusion pour propos injurieux envers arbitre. Le joueur est sorti du terrain poussé dehors par son capitaine.

Reprise du jeu pat un CFD.

6. Acte de brutalité envers Officiel

A la 76ème minute de jeu, sur le score de 2 à 0 en faveur de l'équipe de Toulouse FC, Monsieur MARTIN Philippe, n°9 de MURET AS (1897606654) a été exclu pour m'avoir poussé des deux mains et m'a fait tombé sur les fesses. L'attitude agressive de Monsieur MARTIN a fait suite au deuxième but marqué par l'équipe de MURET pour qui ce but n'était pas valable car il était soi-disant entaché d'un hors jeu.

Le capitaine de l'équipe de Muret s'est ensuite interposé entre lui et moi afin de l'empêcher d'aller plus loin, il quitta le terrain difficilement poussé par ses coéquipiers en criant à mon égard je cites : « Je t'attends à la sortie du stade, espèce de connard ».

Arrêt de la rencontre

7. Envahissement de terrain

A la 37ème minute de jeu du match TOULOUSE FC / MURET AS, alors que l'équipe locale venait de marquer le premier but de la rencontre, une dizaine de spectateurs sont rentrés sur le terrain pour manifester contre le licenciement de l'entraîneur de l'équipe de MURET. Ces faits étant inscrits sur les banderoles qu'ils déployaient. A aucun moment ils n'ont eu d'attitude agressive envers les acteurs de la rencontre et les officiels. J'ai fait rentrer aux vestiaires les deux équipes par sécurité. Nous y sommes restés environ 10 minutes le temps que les spectateurs ont mis pour évacuer l'aire de jeu.

La rencontre s'est ensuite déroulée normalement sans d'autres faits de ce genre ni hostilité du public.

8. Arrêt de la rencontre suite intempéries

Alors que le score était de 3 à 1 en faveur de Toulouse face à Muret, j'ai dû interrompre la partie à la 50ème minute de jeu suite au brouillard qui est tombé subitement et qui ne permettait plus de jouer, les deux arbitres assistants ne se voyant plus aux piquets de coin opposés.

Après attente des 45 minutes réglementaires, le brouillard ne s'étant toujours pas dissipé, j'ai donc arrêté définitivement la rencontre.

9. Réserve pour faute technique

A la 34ème minute de jeu, j'ai accordé un penalty à l'équipe de Toulouse. Le penalty est exécuté mais comme des joueurs des 2 équipes avaient pénétré dans la surface, j'ai pris la décision de faire retirer le penalty. C'est alors que l'équipe de Toulouse a changé de tireur et avant l'exécution du coup de pied de réparation le capitaine de Muret, Monsieur FERCHAUX, a déposé une réserve technique. J'ai donc appelé le capitaine de Toulouse, l'arbitre assistant bénévole de Toulouse et le capitaine de Muret m'a déposé ces réserves : « moi, Albert FERCHAUX, capitaine de Muret, pose des réserves techniques. L'équipe de Toulouse n'ayant pas le droit de changer de tireur sur un penalty à refaire ». Le score étant de 0 à 0 avant l'exécution de ce penalty, j'ai fait procéder au coup de pied de réparation avec le nouveau tireur, rien n'interdisant cela dans le règlement, et il a marqué dans les conditions normales.

Fin du match sur le score de 1 à 0 pour Toulouse.

A la fin de la rencontre, j'ai noté textuellement sur l'annexe de la feuille de match la réserve en présence des deux capitaines et de l'arbitre assistant de Toulouse qui ont ensuite signé ces réserves.

10. Problèmes à la sortie du stade

A mon départ du stade, sur le parking, accompagné des deux arbitres assistants de la rencontre, Messieurs ROMANTIN et DUCROS, un groupe d'individus a lancé dans notre direction des cailloux sans qu'aucun ne nous ait touché. Nous avons pu reconnaître dans ce groupe des joueurs de l'équipe de..... (certains ayant encore le haut de survêtement rouge et blanc marqué du dit club), nous ne pouvons les nommer individuellement (n'ayant plus les licences) mais nous pourrions facilement les reconnaître visuellement.

EXEMPLE DE RAPPORT

ACTE DE BRUTALITE

Exemple suite à un acte de brutalité par coup de poing ou coup de pied

Je soussigné, Patrick RIVIERE, licence n°23345788, arbitre de la rencontre
....., contre, le dimanche 9 septembre 2018, championnat D5, poule F

A la 80e mn , le score étant de 1 à 0 pour le club de , arret du jeu pour acte de brutalité.

Le joueur de, Mr DUPONT Georges, licence n° 34566777 , lors d'une action de jeu, à porté un coup de poing au visage du joueur Mr DURANT Paul, joueur du club de, licence n° 5468209766 ; **Ce coup de poing à été porté alors qu'il se trouvait à 1 mètre du joueur adverse ou à proximité ou il s'est dirigé vers , enervé il à porté le coup de poing ou coup de pied de bas en haut de gauche à droite etc etc....**

J'ai immédiatement fait usage du carton rouge synonyme d'expulsion.

Mr DUPONT à quitter le terrain et à été raccompagné aux vestiaires par son dirigeant ou alors à contester etc etc

J'ai repris le jeu par un CFD en faveur du club de,

Il faut toujours dire la minute d'arret de jeu, le score, le joueur avec numéro de licence, le club

Bien identifier les joueurs, il faut étoffer sans en rajouter afin que la commission de discipline puisse appliquer le bareme .

POUR RAPPEL

2 JAUNE = 1 ROUGE

2 BLANC = 1 ROUGE

RAPPORT OBLIGATOIRE